



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

9 juin 2021

Pièce n° 5

Centre européen pour les Droits des Roms (CEDR) c. Belgique
Réclamation n° 195/2020

**REPONSES DU GOUVERNEMENT
AUX QUESTIONS DU COMITE**

Enregistrées au Secrétariat le 27 mai 2021



Henrik Kristensen
Secrétaire exécutif du Comité européen des
droits sociaux
Secrétariat général du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
FRANCE

votre communication du	vos références	nos références	date
1er avril 2021	53/2021 AU/LV	J3/VD/04.04.09.05.02/2021/6008	27/05/2021

à mentionner dans toute correspondance

**Objet: Réclamation collective 195/2020 – Réponses BE au questionnaire du
1^{er} avril 2021**

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du Royaume de Belgique au questionnaire adressé à la Belgique en date du 1^{er} avril 2021 et concernant la réclamation collective en objet.

A titre d'observation préliminaire, le Royaume de Belgique souhaite indiquer qu'il estime que les informations soumises en réponse à ce questionnaire touchent au fond de la réclamation en objet. En conséquence, la Belgique souhaite qu'elles soient traitées comme des informations confidentielles.

1. Veuillez indiquer le nombre total de personnes qui ont été victimes de la perte de leur habitation/caravane à la suite des opérations de police menées les 4 et 5 avril à Jumet et Couillet et qui font l'objet de la réclamation collective.

Le 04/04/2020 à Jumet, 2 caravanes ont été saisies judiciairement sur décision du Magistrat de garde car elles étaient signalées volées. Une personne occupait la première caravane tandis que la seconde était occupée par une personne accompagnée de son ami au moment de l'intervention (annexes 1 et 2).

Le 05/04/2020 à Couillet, 2 caravanes ont été saisies judiciairement sur décision du Magistrat de garde car elles étaient signalées volées.

La première caravane était occupée par un couple tandis que la seconde était occupée par un couple et ses trois enfants (une jeune fille de 18 ans et deux autres enfants âgés d'environ 7 ou 8 ans). A la demande des parents et après proposition

d'intervention des services sociaux, les deux plus jeunes ont été gardés par leur grande sœur et ils ont tous trois été accueillis par une autre famille du camp (annexes 3 et 4).

Dans tous les cas, une aide sociale a été proposée aux personnes se trouvant sans logement mais celles-ci ont refusé et ont préféré loger dans d'autres caravanes des camps.

2. Veuillez fournir des informations sur la pratique générale et le protocole suivi en ce qui concerne les Gens du voyage qui ont été privés de leur habitation, en particulier dans les conditions de la pandémie de COVID-19.

Il n'y a pas de protocole pour le traitement des saisies de logements mais l'assistance des urgences sociales du CPAS est proposée aux personnes sans logement.

Le Ministre wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a communiqué aux Gouverneurs des Provinces wallonnes une circulaire sollicitant des mesures afin de garantir les conditions sanitaires nécessaires à la gestion et à la limitation de l'épidémie vis-à-vis des Gens du voyage.

Dans cet objectif, la circulaire stipule que "les Gens du voyage installés actuellement sur des sites officiels ou officieux doivent pouvoir y demeurer sans être inquiétés et sans entrave ni dans l'exercice de leurs droits, ni dans l'accomplissement de leurs obligations".

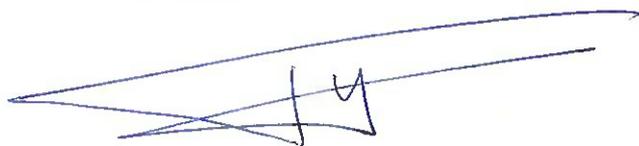
De plus, les autorités communales ont été invitées à suspendre l'exécution des procédures d'expulsion en cours ou à venir.

Enfin, les autorités communales ont été invitées à organiser l'accès à l'eau et à l'électricité.

Le Service public de Wallonie a par ailleurs diffusé une FAQ spéciale Covid à l'attention tant des Gens du voyage que des autorités locales. Cette FAQ, actualisée à chaque nouvelles décisions du CODECO, constitue un outil d'aide à la gestion de l'accueil des Gens du voyage dans le cadre de la crise sanitaire.

Les documents cités plus haut sont disponibles sur le site web de la Région wallonne : <http://cohesion sociale.wallonie.be/actions/GDVlegislation>

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire exécutif, en l'assurance de ma haute considération.



Piet HEIRBAUT
Directeur général

